



1

Dans le cadre du décret Éducation permanente

**La Plate-forme francophone du Volontariat
présente :**

ANALYSE

(13 050 signes)

L'engagement à l'heure des nouvelles technologies

Amandine Tiberghien

*E-volontariat, une nouvelle réalité ou simplement
de nouveaux outils ?*





Introduction

Depuis plusieurs années, la société fait face à une petite « révolution » liée à la place toujours plus grande qu'occupent les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Une révolution qui ne se serait pas faite sans les évolutions technologiques. La démocratisation de l'accès à Internet a permis la multiplication des réseaux sociaux, forums et autres blogs tandis que l'apparition des smartphones et tablettes a donné accès aux informations numériques quel que soit l'endroit où l'on se trouve. Dans une enquête de 2013, l'institut de sondage Ipsos a ainsi montré que 55 % des jeunes (moins de 25 ans) possédait un smartphone.

2

Le monde politique et social n'échappe pas à cette révolution. Des mouvements de contestation qui se développent depuis 2011, comme celui dit des « Indignés » ou bien les révolutions arabes se sont caractérisés par leur recours massif aux nouvelles technologies, et plus particulièrement aux réseaux sociaux. Ces derniers favorisent et facilitent l'engagement du plus grand nombre, ce qui effraie certains gouvernements. Des États comme la Chine ou d'autres pays du Moyen-Orient réglementent le Web en limitant l'accès à certains sites, comprenant des informations qu'ils considèrent comme « subversives » ou en créant des pare-feu (un logiciel et/ou un matériel, permettant de faire respecter la politique de sécurité du réseau), des informations qu'ils considèrent comme « subversives » ou en créant des pare-feu. Cela prouve qu'ils ont bien compris le rôle prépondérant que peuvent jouer les nouvelles technologies dans les mobilisations populaires.

Aujourd'hui, il n'y a plus de doute : les réseaux sociaux et le Web ont véritablement changé notre manière d'être citoyen. Au-delà de l'exemple susmentionné, pensons à la facilité avec laquelle les réseaux sociaux permettent d'exprimer certaines convictions politiques, certaines idées ou encore d'organiser des manifestations et de toucher le plus grand nombre. La question que nous nous posons maintenant va plus loin: est-ce que cela a également changé notre manière d'être volontaire ?



Plate-forme francophone du Volontariat ASBL

Place L'Ilon, 13 - 5000 Namur ■ T. 081 31 35 50

Email : info@levolontariat.be ■ <http://www.levolontariat.be>



Pour tenter d'y répondre, cette analyse est divisée en deux parties. Dans un premier temps, nous traiterons du fait qu'aujourd'hui, certains volontaires sont amenés à utiliser de plus en plus les nouvelles technologies dans leur activité de volontariat (ce que nous pouvons appeler « l'E-volontariat »). Nous tenterons de voir ce que cela peut apporter. Dans un second temps, nous nous interrogerons sur les nouvelles pratiques induites par ces évolutions technologiques et nous nous demanderons si les gens qui tiennent des blogs ou utilisent Internet pour organiser une manifestation par exemple, peuvent être considérés comme des volontaires.

3

1. L'« E-volontariat », qu'est-ce que c'est ?

Au sein de cette réflexion sur les nouvelles technologies, un terme plus spécifique au volontariat est apparu : l'« E-volontariat ». Ce terme est décrit comme l'activité d'un volontaire qui remplit des tâches, en tout ou en partie, en dehors du site de l'organisme à l'aide d'Internet. Il est parfois comparé au télétravail, sauf que, au lieu d'employés en ligne qui sont payés, ce sont des volontaires en ligne qui ne sont pas payés, et ils sont actifs au profit d'un organisme sans but lucratif (l'école, le programme de gouvernement ou autre ASBL), par opposition à une entreprise à but lucratif.

Il est important de bien se rendre compte que ces activités ne s'apparentent pas à un simple clic sur une page, mais bien à un investissement qui prend une autre dimension.

Les personnes engagées dans ce que l'on pourrait définir comme de l'« E-volontariat » entreprennent une variété d'activités, telles que : la traduction de documents ; la création de pages Web ; l'édition ou la rédaction de propositions, de communiqués de presse, d'articles de bulletins ; la conception d'une base de données ; le tutorat ou l'accompagnement des étudiants ; l'animation de groupes de discussion en ligne ; répondre à des questions ; la gestion d'autres volontaires en ligne...





Il convient néanmoins de souligner que ces personnes sont tout aussi « volontaires » que celles qui exercent leur activité au sein même de l'organisation et les associations doivent également respecter les dispositions légales vis-à-vis de ceux-ci.

Des avantages pour les associations ?

Le développement de cette forme de volontariat offre une série d'avantages aux associations. Sans pour autant en dresser une liste exhaustive, voici un aperçu de quelques avantages induits par l'utilisation de l'« E-volontariat » :

- Aujourd'hui, les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont pénétré la plupart des couches de la population, partout dans le monde. Utiliser les TIC au sein d'une association offre donc la possibilité de toucher un grand nombre de personnes, que cela soit comme volontaire ou non.
- De plus, les nouvelles technologies permettent d'aller vite dans une société où le temps est précieux. Les nouveaux outils sans cesse créés autour des TIC permettent d'avoir accès à l'information tout le temps et partout.
- Les associations évoquent souvent le fait qu'elles ont du mal à trouver des volontaires. Pour celles-ci, l'interactivité et le dynamisme des TIC sont peut-être un atout.
- Cela a l'avantage de mettre en contact des personnes qui n'auraient pas pu l'être autrement ou de garder des contacts avec des gens plus facilement, voire de retrouver des personnes que l'on a perdues de vue et en cela, ce sont des outils merveilleux. Ces rencontres et liens sont des moyens de partage, voire même des sources d'innovation et d'échanges d'idées. Les TIC (et les réseaux sociaux en particulier) peuvent dès lors devenir un outil de communication pour les groupes de volontaires, pour organiser une action, pour exprimer un désaccord et faire vivre des groupes, etc.

Néanmoins, les TIC sont loin d'être des outils « miracle » et présentent également une série d'inconvénients :





- Nous parlions plus haut du fait que les TIC ont pénétré la plupart des couches de la population. Néanmoins, il serait mensonger de dire que l'accès aux TIC est égal pour tous, tout comme leur utilisation. La fracture numérique existe bel et bien, chose à laquelle les associations doivent rester attentives. En cela, une utilisation trop importante des TIC peut amener à exclure une certaine population du champ des activités de l'association.

- De plus, si nous évoquons également le fait que pour certains individus, il est plus facile de s'impliquer et de s'exprimer derrière un écran d'ordinateur ; pour d'autres, ces outils peuvent être un frein. En effet, certains individus se disent dépassés par les nouvelles technologies et sont réfractaires à leur utilisation. Les associations, si elles veulent rester accessibles à tous et si elles font le choix des TIC, doivent veiller à garder des espaces d'engagement et des modes de communication qui ne sont pas virtuels.

2. Les nouvelles formes d'engagement : une réelle mobilisation ou un engagement de salon ?

Comme nous venons de le voir, les TIC peuvent être en effet vues comme un outil à utiliser par les associations pour aider, développer, mettre en marche l'engagement des individus, etc. Mais dans certains cas, l'utilisation des TIC peut être en elle-même un engagement. Comment ? En créant un blog où l'on pourra exprimer ses idées ou un forum de discussion, en signant une pétition en ligne, en organisant une manifestation sur Facebook, etc. La toile est ainsi devenue une sorte de grande place publique et peut en quelques minutes créer une révolution, comme ce fut le cas en Égypte par exemple, et contribuer à renverser un gouvernement. D'ailleurs, les politiques l'ont très bien compris et font aujourd'hui aussi campagne sur le Web.

Comme dit précédemment, créer des blogs à tendance politique, pouvoir discuter de certaines dérives étatiques sur des forums, signer des pétitions en ligne, organiser des rassemblements,





etc. sont autant d'actions de plus en plus utilisées aujourd'hui et peuvent avoir une certaine influence sur les évolutions politiques et sociales d'un État. Ces mouvements s'inscrivent dans ce que l'on appelle parfois « E-democracy ». Celle-ci est définie comme l'utilisation des technologies et moyens de communication dans le but de promouvoir la démocratie et permet ainsi une forme de gouvernement dans laquelle tous les citoyens adultes sont présumés avoir la possibilité de participer également à la proposition, au développement et à la création des lois. Mais est-ce qu'un individu qui lance une pétition ou une manifestation sur Internet peut être considéré comme un volontaire ?

6

En 2010, un article de Malcom Gladwell paru dans le New Yorker a défrayé la chronique. Cet article défendait l'idée qu'il n'existait pas de révolution sur Twitter ou plus largement, découlant des médias sociaux. Affirmer qu'Internet n'a pas un certain potentiel démocratique n'était pas son propos et ne serait pas exact, mais il voulait montrer les limites de ces nouveaux outils et mettre en avant certains questionnements qui restent en suspens.

Ce journaliste faisait la différence entre un militantisme réel, celui qui fait (selon lui) changer les choses, et un activisme qu'il qualifie « de salon », à savoir un activisme mou incarné entre autres par l'utilisation des médias sociaux. D'autres auteurs, se rangeant du côté de Malcom Gladwell, parlent aussi de « clicktivism » ou encore de « slacktivism ». Ces termes proviennent de la contraction des termes « Slack », de « Hacker » et de activisme, que nous pouvons littéralement traduire par « activisme paresseux ».

Les réseaux sociaux et Internet permettent très souvent une certaine implication, mais généralement une implication qui « n'en demande pas trop », et c'est là une autre différence avec le volontariat. On peut facilement cliquer pour une pétition, s'inscrire dans un listing, mais le volontariat va plus loin que cela. Cela étant, il existe tout de même des engagements numériques importants et la limite entre ce qui est du volontariat et ce qui ne l'est pas est parfois ténue.

Prenons l'exemple des participants à Wikipédia. Cette encyclopédie partagée n'est pas, à l'instar de Google par exemple, une entreprise ayant pour objectif premier d'obtenir des bénéfices financiers, mais est autogérée : tout un chacun peut fournir des informations sur ce site. Cette manière de faire permet à tout le





monde d'avoir son mot à dire. Les articles sont co-construits par des milliers, voire des centaines de milliers d'individus au quotidien. Ces individus sont-ils des volontaires, font-ils preuve d'un engagement commun, à long terme pour l'accessibilité de tous au savoir ou partagent-ils simplement des éléments de connaissance ? Le fait de partager l'information et d'en recevoir en retour est-il plus proche d'un acte citoyen comme ceux que l'on peut retrouver dans des bourses win-win ou est-ce du volontariat qui a pour objet de transmettre avant tout l'information à d'autres sans nécessairement attendre un contre don ? À l'heure d'aujourd'hui, nous ne pouvons y répondre.

Conclusion

Il faut donc bien faire la différence entre nos deux angles d'approche : nous avons, d'une part, voulu évoquer l'utilisation des TIC (ainsi que les avantages et inconvénients qu'elle pouvait amener) par les volontaires au sein de l'association pour laquelle ils s'investissent ; d'autre part, nous avons voulu aborder la question des nouvelles formes d'engagement sur le net, en nous posant la question de savoir s'il s'agissait, ou pas, de volontariat.

Quelle que soit la réponse que nous pouvons donner à cette question, force est de constater que les TIC amènent un certain nombre d'avantages et que le Net peut, entre autres, aider à rendre intelligibles des enjeux complexes découlant d'une cause commune. Il permet aussi parfois de développer des expertises et de les mutualiser. Dans ces différentes formes d'engagement, l'activisme prend des formes diverses qui flirtent parfois avec l'illégalité. L'activisme/l'implication citoyenne ne représente qu'une infime partie des échanges en ligne. Vu le nombre toujours grandissant de ces échanges, un potentiel énorme pourrait être exploité. Néanmoins, ce potentiel est assez mal connu et la recherche sur ces thématiques étant assez récente, une prise de recul semble encore assez nécessaire.

En conclusion, l'élément central de cette réflexion est qu'une complémentarité doit être mise en place entre l'engagement en ligne et l'engagement « traditionnel ». Les associations vont devoir se





pencher sur la question des TIC et vont sans doute être à la recherche de spécialistes sur la question (peut-être volontaires ?). Néanmoins, parallèlement, des modes d'engagement basés sur la rencontre physique, téléphonique ou autre doivent continuer à persister. Le « clickisme » peut incarner une porte d'entrée vers le monde associatif qui débouchera parfois vers un engagement volontaire, qu'il soit virtuel ou non.





Sources

9

- Louise Hoffmann, « Les pétitions en ligne, nouvelles manifestations », Atlantico, <http://www.atlantico.fr/rdvinvite/revue-blogs-mode-petition-ligne-web-internet-avaaz-changeorg-petitionbe-amnesty-louise-hoffmann-401119.html>
- La chronique de crise de la Ligue des droits de l'Homme, « militance citoyenne », nov-déc 2010, n° 141, http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/la_chronique/chronique_141_militances.pdf
- Yana Breindl, François Briatte, « Activisme sur Internet et discours stratégiques autour de la propriété intellectuelle », Terminal, 103-104 (2009) 7-16, http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/40/87/21/PDF/BreindlBriatte2009_Term_5_Final.pdf
- Yana Breindl, « Critique of the Democratic Potentialities of the Internet: A Review of Current Theory and Practice », tripleC 8(1): pp 43-59, 2010 <http://triple-c.at/index.php/tripleC/article/view/159/165>
- <http://cqfd-journal.org/A-deux-clicks-de-la-paix-dans-le>
- Gladwell Malcolm, « Small change - Why the revolution will not be tweeted », The New Yorker, 4 Octobre 2010, http://www.newyorker.com/reporting/2010/10/04/101004fa_fact_gladwell
- Plusieurs publications du CESEP
- Pour des informations et des explications sur l'éducation aux médias, consultez Action Ciné-Médias-Jeunes (ACMJ) : <http://www.acmj.be/> ou Média-animation : <http://www.media-animation.be/>

